



Des organismes canadiens de santé pulmonaire lancent un appel aux gouvernements : le règlement historique sur le tabac est une occasion unique de protéger la santé pulmonaire

Le règlement historique de 32,5 milliards \$ conclu avec les sociétés de tabac offre une occasion cruciale de renforcer les programmes de prévention, d'abandon du tabagisme et de santé pulmonaire au Canada.

5 février 2026 — La Société canadienne de thoracologie (SCT) et ses partenaires en santé pulmonaire à travers le pays saluent l'accord fédéral historique conclu en 2025 avec les principaux fabricants de tabac, qui prévoit une somme de 32,5 milliards \$ en compensation pour les dommages causés par les produits du tabac. Cette entente phare représente une occasion unique de renforcer les initiatives de lutte contre le tabagisme et le vapotage, les programmes d'abandon du tabagisme et la prévention en matière de santé pulmonaire à travers le pays.

Les dommages du tabac commercial sont clairs, répandus et persistants. Malgré des progrès considérables dans la réduction de la prévalence du tabagisme au Canada – d'un taux de 50 % chez les adultes en 1965, à 12 % en 2022 –, le tabagisme et le vapotage continuent de menacer la santé respiratoire des Canadien-nes, en particulier celle des jeunes et des jeunes adultes. Les produits de vapotage, souvent commercialisés par des sociétés de tabac commercial, posent de nouveaux défis qui nécessitent des mesures de santé publique proactives.

Les provinces recevront collectivement 24 milliards \$ au cours des 20 prochaines années, dont un paiement initial de 6,3 milliards \$. Ces fonds ont le potentiel de sauver des vies et de réduire les coûts en soins de santé, mais leur utilisation n'est actuellement soumise à aucune restriction. Nous appelons les gouvernements provinciaux à investir une part significative de ces fonds dans :

- des programmes complets de prévention et d'abandon du tabagisme et du vapotage;
- des campagnes de sensibilisation du public et des initiatives de politiques ciblant les jeunes et les populations vulnérables, afin de réduire les effets néfastes à court et à long terme de l'utilisation du tabac et de la nicotine; et
- la recherche sur la santé pulmonaire et les initiatives de soutien aux patient-es atteint-es de maladies comme la MPOC, l'asthme, la maladie pulmonaire interstitielle, le cancer du poumon et d'autres maladies chroniques liées à l'utilisation du tabac.

Le règlement prévoit également des programmes d'indemnisation pour les fumeur(-euse)s et ex-fumeur(-euse)s admissibles qui ont été diagnostiqué-es de certaines maladies liées au tabac. Nous encourageons les professionnel-les de la santé et les organismes communautaires à s'assurer que les Canadien-nes sont informé-es de leur possible admissibilité. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web des [Réclamations canadiennes relatives au tabac](#).

« Cet accord constitue une occasion historique de réaliser des progrès concrets et mesurables par la prévention de l'utilisation du tabac commercial et le soutien aux personnes affectées », a déclaré la D^{re} Erika Penz, présidente de la SCT. « Chaque province et chaque territoire a la responsabilité morale d'investir ces fonds de manière à réduire le fardeau actuel du tabagisme et du vapotage sur la santé des Canadien-nes. »

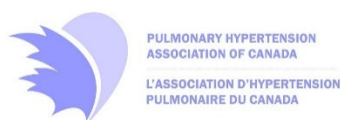
Par ailleurs, les membres de la Table ronde pancanadienne du milieu respiratoire encouragent les professionnel-les de la santé à devenir des sources d'information fiables pour les patient-es qui pourraient être admissibles à une indemnisation dans le cadre du Plan d'indemnisation des réclamants pancanadiens (PCC) ou du Plan d'administration des recours collectifs au Québec (QCAP). Ces programmes offrent des paiements aux fumeur(-euse)s et ex-fumeur(-euse)s admissibles qui ont été diagnostiqué-es de certaines maladies liées au tabac, y compris la MPOC et le cancer du poumon.

« COPD Canada milite depuis longtemps pour un soutien rehaussé aux personnes vivant avec des maladies liées au tabac », a déclaré Henry Roberts, de l'organisme COPD Canada. « Ce règlement constitue une avancée importante – mais il ne sera utile que si les gouvernements réinvestissent les fonds dans des programmes efficaces de prévention, d'abandon du tabagisme et de soutien aux patient-es afin d'améliorer la vie des Canadien-nes. »

« En tant que professionnel-les de la santé respiratoire, nous avons le devoir de veiller à ce que cet accord historique ait un impact significatif sur la santé publique », a ajouté la D^{re} Penz. « En investissant dans des programmes de prévention, d'abandon du tabagisme et de santé pulmonaire, nous pouvons protéger les Canadien-nes, aujourd'hui et pour les générations à venir. »

À propos de la Table ronde pancanadienne du milieu respiratoire

La Table ronde canadienne du milieu respiratoire est un forum regroupant plus de 20 organismes de patient-es et de professionnel-les du domaine de la santé pulmonaire. Ce réseau permet aux professionnel-les de la santé et aux patient-es d'accéder à des informations fondées sur des données probantes et à l'expertise médicale la plus récente sur des enjeux liés à la santé pulmonaire.



À propos de la Société canadienne de thoracologie

La Société canadienne de thoracologie (SCT) est la société nationale de spécialité en pneumologie au Canada et réunit les spécialistes, chercheur(-euse)s, éducateur(-trice)s et professionnel-les de la santé travaillant dans les domaines de la pneumologie, des soins critiques et de la médecine du sommeil. La SCT fait progresser la santé pulmonaire en rehaussant les capacités des professionnel-les de la santé grâce à son leadership, à la collaboration, à la recherche, à l'apprentissage, au plaidoyer et à ses lignes directrices sur les pratiques exemplaires.

Pour toute demande de renseignements de la part des médias :

Faith Neale, gestionnaire des services aux membres et des communications – fneale@cts-sct.ca

Pour de plus amples informations : cts-sct.ca / info@cts-sct.ca / @CTS_SCT